



## SAISON 2017-2018 - VERIFICATION DES LICENCES

	DOCUMENT SUPPORT	VERIFICATION DES LICENCES
<b>CAS N°1 : FMI</b>	UTILISATION DE LA FMI	SUR LA TABLETTE
<b>CAS N°2 : pas de FMI</b>	UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH PAPIER	SUR FOOTCLUBS COMPAGNON
<b>CAS N°3 : pas de Footclubs Compagnon</b>	UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH PAPIER	IMPRESSION PAR LE CLUB D'UN LISTING DE LICENCES
<b>CAS N°4 : absence de listing de licences</b>	UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH PAPIER	PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE OFFICIELLE ET DU BORDEREAU DE LICENCE QUI VAUT CERTIFICAT MEDICAL
<b>CAS N°5 : pas de pièce d'identité officielle</b>	UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH PAPIER	PRESENTATION D'UNE PHOTOCOPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE OFFICIELLE ET DU BORDEREAU DE LICENCE QUI VAUT CERTIFICAT MEDICAL <i>Si des réserves sont déposées par l'équipe adverse, l'arbitre se saisit de la photocopie de la pièce d'identité et du bordereau, et les transmet à l'organisme qui gère la compétition, avec un rapport.</i>